



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 17 ou le 24 juin 2021**

RAPPORT N° 19/2021 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit de CHF 1'468'000.—
pour l'entretien du patrimoine communal**

Commission ad hoc sur le préavis 2021/19 sur une «Demande de crédit de CHF 1'468'000.- pour l'entretien du patrimoine communal»

La commission ad hoc s'est réunie le mercredi 26 mai 2021 de 18h à 19h à la Salle du Conseil communal, en présence de :

Danièle Kaeser (PLR), Jean Kamba (Les Verts-e-s), Fabrizia Sanna Georgi (PDC), Clément Tolusso (da., président rapporteur), Pierre Butty (PS), Antonio Poeira Martins (UDC), Roger Pieren (VL).

Et de :

Elina Leimgruber (syndique), Claude Lehrian (chef service DAIE)

Madame la Syndique présente les objectifs du préavis qui nous occupe ce soir. Elle explique que la DAIE fonctionne avec un budget de CHF 1 million en moyenne pour les entretiens spéciaux et que les gérances disposent de CHF 2 millions pour l'entretien courant. Dès que les travaux sortent de ces budgets, ils doivent faire l'objet d'une demande de crédit-cadre à travers un préavis.

Rénovation des toilettes publiques

Un-e commissaire demande si l'intangibilité du patrimoine est un objectif de la municipalité. Mme la Syndique explique que la municipalité agit avant tout par pragmatisme p. ex. en ce qui concerne les WC publics en périphérie du centre.

Un-e commissaire regrette la disparition des «toilettes accroupies».

Un-e commissaire demande si l'édicule des WC publics de la Place Robin bénéficiera d'une peinture murale. M. Lehrian explique que c'est parfaitement possible si un projet est déposé durant l'été.

Un-e commissaire demande comment fonctionne l'appel d'offres. M. Lehrian explique que les montants au préavis sont une synthèse de prix moyens connus et d'appels d'offres. Ces WC publics semblent chers à première vue, mais il faut tenir compte du fait qu'il faut parfois aussi assainir des canalisations plus que vétustes, ce qui ne se voit pas.

C'est le standard acier inox qui peut se laver à grande eau qui sera installé dans toutes ces installations et l'éclairage sera adapté pour éviter l'injection de drogues.

Collège Kratzer

Un-e commissaire s'étonne que la toiture du Collège Kratzer doive déjà être refaite, alors qu'elle n'a qu'environ 20 ans. M. Lehrian explique que ça peut malheureusement déjà être le cas après 20 ans et qu'il s'agit de nombreuses

petites fuites qui nécessitent maintenant des réparations plus importantes pour éviter que cela ne s'aggrave.

Assainissement et rénovation du CAD du Collège Bleu

Un-e commissaire demande des explications sur les tenants et aboutissants de la rénovation du chauffage à distance qui partait à l'époque du Collège Bleu et qui est maintenant relié au CAD des Toveyres. M Lehrian explique que le retour sur investissement des assainissements des sous-stations est bénéficiaire après 4 ans.

Entretien du Théâtre de Vevey Le Reflet

Un-e commissaire s'intéresse à l'entretien du théâtre qui semble nécessiter un suivi attentif et un entretien soigneux. M Lehrian explique qu'effectivement le suivi de l'entretien courant du théâtre et de la Salle del Castillo n'est pas facile et fait l'objet d'une convention avec la Fondation des Arts et Spectacles FAS.

Pour finir

Conformément à l'article 62 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a examiné l'aspect financier du préavis n° 19/2021 et s'est déterminée **favorablement, à l'unanimité**, quant à ses conclusions.

La présente commission ad hoc adopte aussi les conclusions de ce préavis à l'unanimité et nous vous proposons de décider ce qui suit :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 19/2021, du 3 mai 2021, concernant la « Demande de crédit de CHF 1'468'000.— pour l'entretien du patrimoine communal »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'468'000.— pour la « Demande de crédit de CHF 1'468'000.— pour l'entretien du patrimoine communal » ;

d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien du patrimoine communal décrits dans le présent préavis ;

de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte "Dépense d'investissement" ;

de prendre acte que les subventions viendront en diminution du crédit accordé ;

d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 73'400.— pendant 20 ans.

Pour la commission ad hoc, son président rapporteur
Clément Tolusso

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tolusso', written in a cursive style.

Annexe sur demande : Document photographique sur la sous-station du Collège bleu établi pour la commission de l'énergie

Préavis N° 19/2021
**« Demande de crédit de CHF 1'468'000.— pour l'entretien
du patrimoine communal »**

Installations techniques:
Sous-stations CAD-Bleu

Présentation ComEn

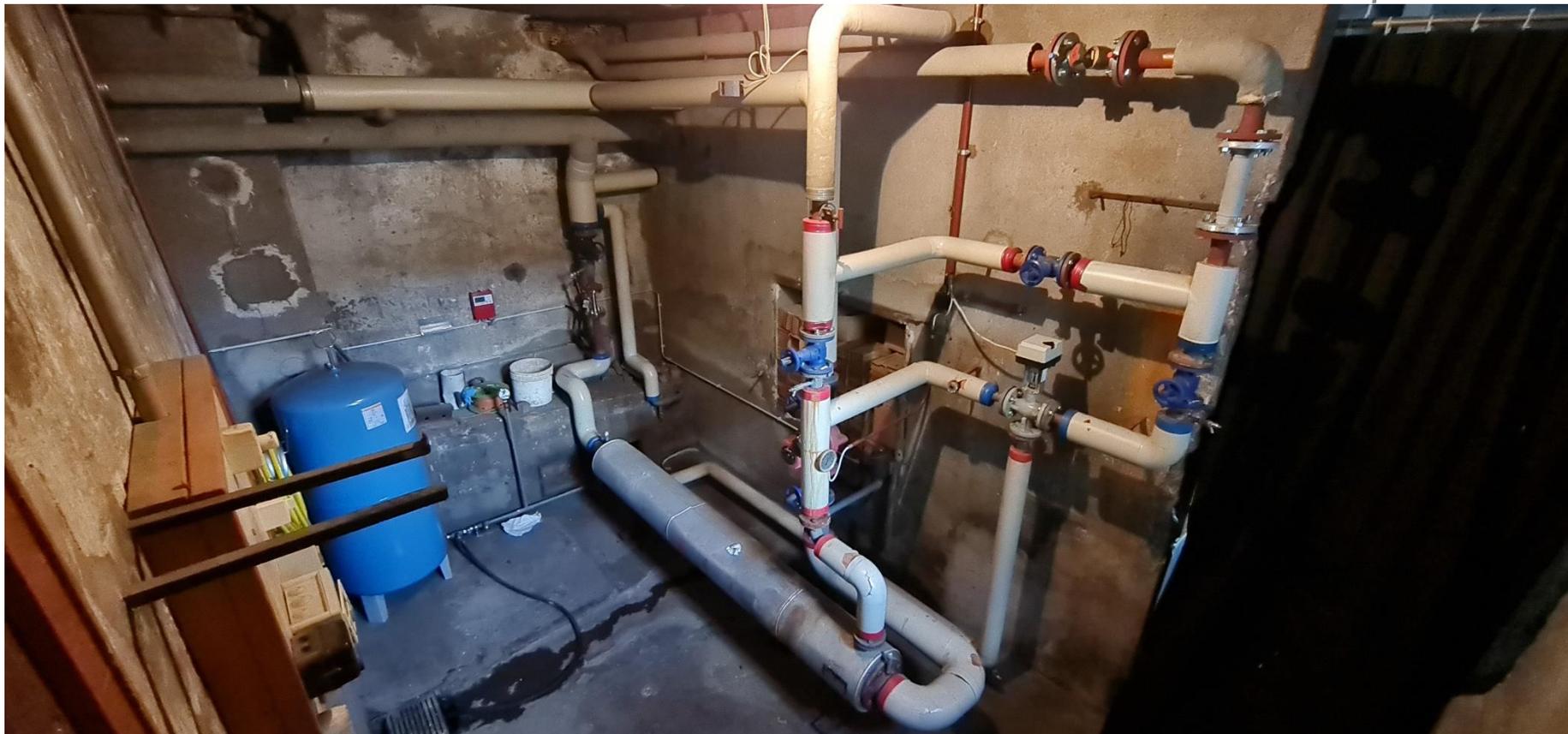
17.05.2021

(complétée à l'issue de la séance suite à plusieurs remarques)



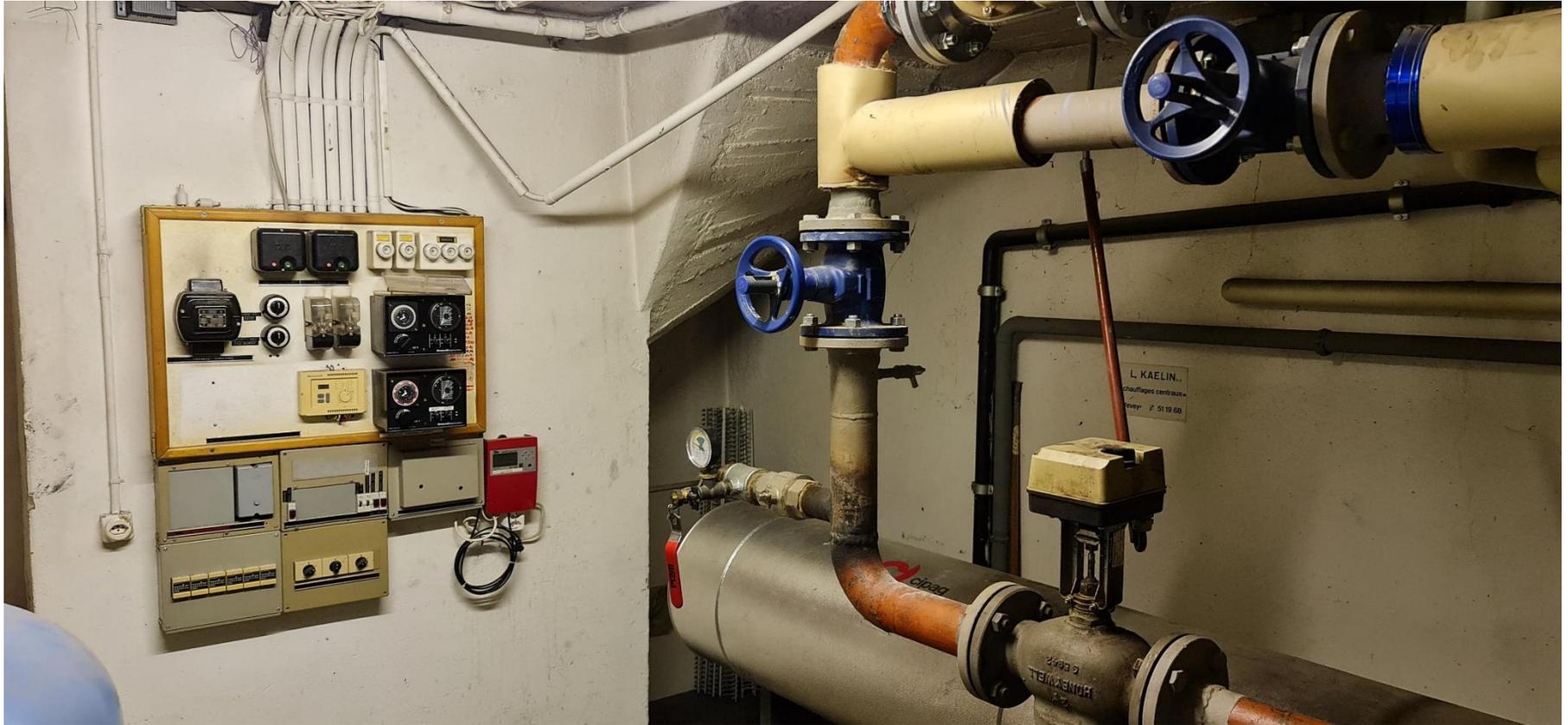


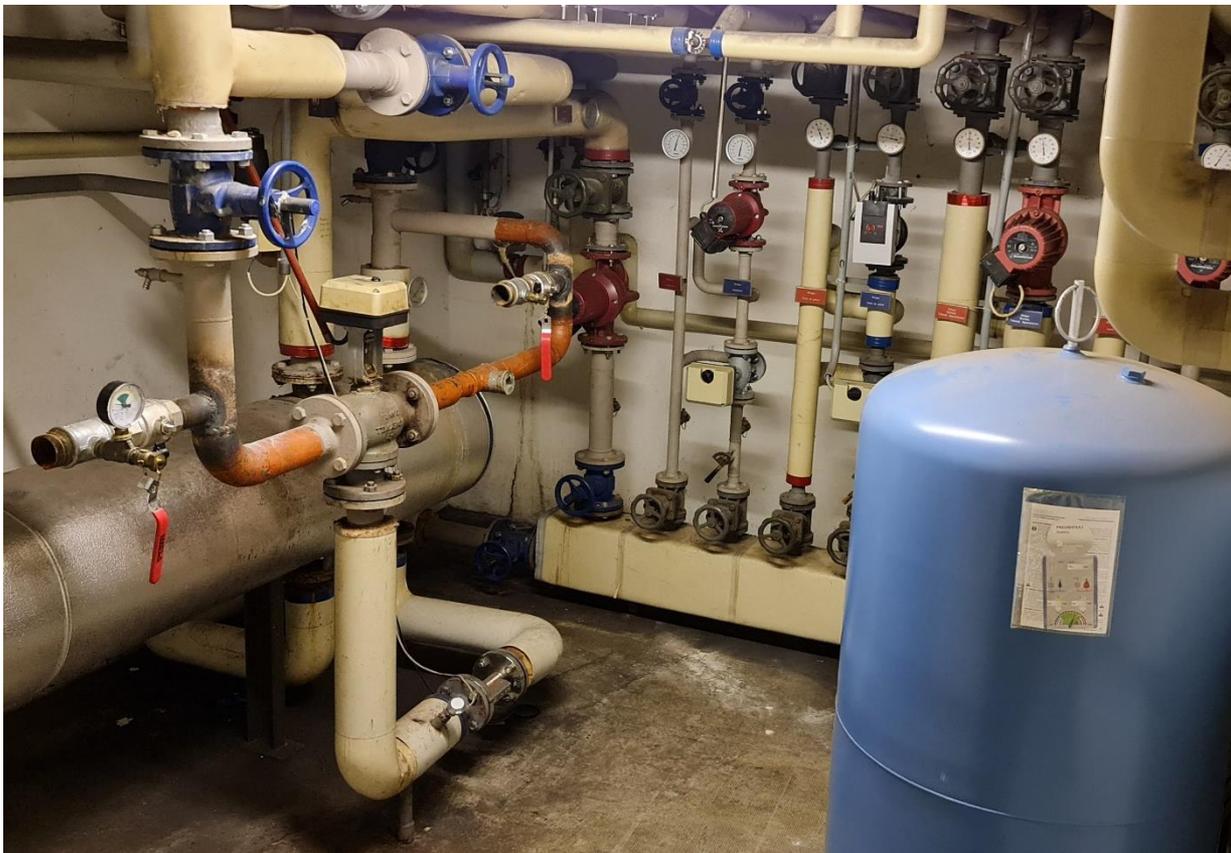














Economies énergétiques et financières

Bâtiment	Travaux	Coûts Travaux [CHF]	Conso. Annuelle [kWh]	Conso. Annuelle [CHF]	Economie conso. par travaux [%]	Economie conso. globale [%]	Economie conso. [kWh]	Economie conso. [CHF]	ROI [Année]
Simplon 22	Collecteur chauffage	35'000	133'000	23'009	15	45	19'950	3'451	10.1
	MCR + Travaux électrique	19'000			30		39'900	6'903	2.8
Simplon 38	Collecteur chauffage	81'000	305'000	52'765	20	45	61'000	10'553	7.7
	MCR + Travaux électrique	28'000			25		76'250	13'191	2.1
Musée 5	Collecteur chauffage	52'000	380'000	65'740	20	45	76'000	13'148	4.0
	MCR + Travaux électrique	26'000			25		95'000	16'435	1.6
	Assainissement production ECS	50'000	25'000	4'325	40		10'000	1'730	28.9
Total		291'000	843'000	145'839	45	45	378'100	65'411	4.4

Réduction des émissions de CO₂

Facteurs d'émission de gaz à effet de serre (GES) selon Enercoach :

- Gaz naturel: 0.227 [kg CO₂-eq / kWh]
- Copeaux de bois: 0.011 [kg CO₂-eq / kWh]
- **CAD-Gilamont (80% bois, 20% gaz): 0.054 [kg CO₂-eq / kWh]**

Calcul de la réduction d'émission de GES liée aux économies énergétiques engendrées par les travaux :

- 378'100 [kWh] x 0.054 [kg CO₂-eq / kWh] = **20'417 [kg CO₂-eq]**
20.4 [tonnes CO₂-eq]

Les travaux prévus dans le cadre du Préavis 19/2021 permettront donc de réduire les émissions de GES d'environ **20.4 tonnes** par année.